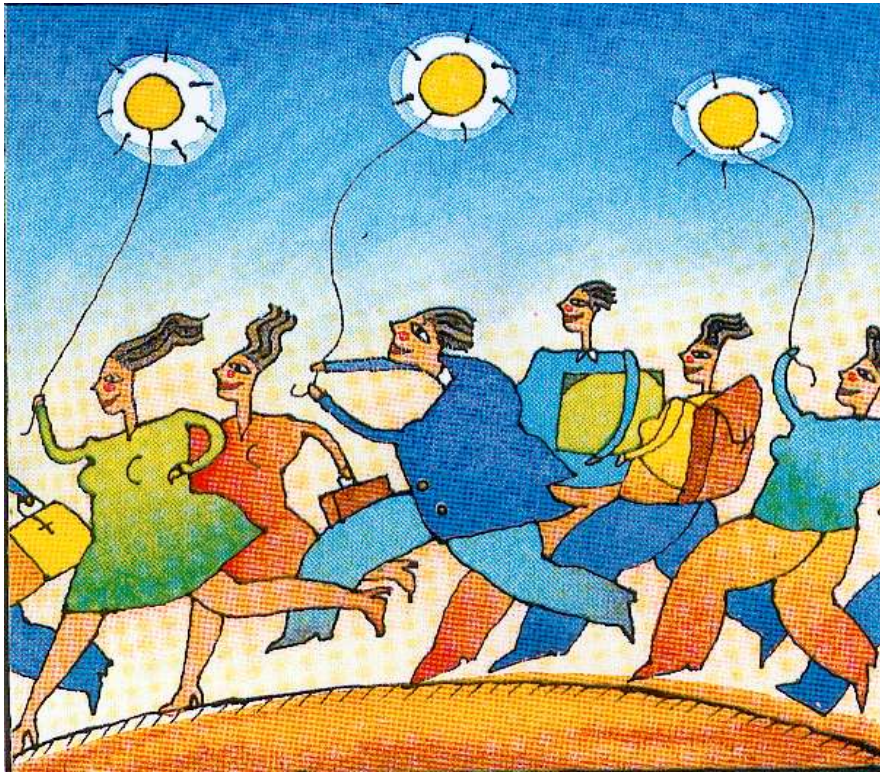


PROJET D'ETABLISSEMENT

Foyer de vie « Les Soleils d'Or »

2010 - 2015



Foyer de vie « Les Soleils d'Or »
11 rue de l'Ermitage 91 410 DOURDAN
Tél : 01 64 59 27 62 - Fax : 01 64 59 97 50
e-mail : fvo@iades.fr

SOMMAIRE

I-LE POSITIONNEMENT

1-1- LES FINALITES DU FOYER DE VIE «LES SOLEILS D'OR » (PAGE 4)

1.1.1. Construire un cadre institutionnel

1.1.2. Les missions de l'établissement

1.1.2.1. Envers les résidents

1.1.2.2. Envers les familles

1.1.2.3. Envers l'équipe pluridisciplinaire

1-2- LA POPULATION ACCUEILLIE ET LES MODALITES D'ADMISSION (PAGE 5)

1.2.1. Leurs caractéristiques

1.2.2. Les modalités d'admission

1-3- L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT (PAGE 6)

1.3.1. Implantation géographique de l'établissement

1.3.2. Les principaux partenaires

1.3.2.1. Les partenaires internes

1.3.2.2. Les partenaires externes

1.3.3. L'aménagement des locaux

1.3.3.1. Arc-en-Ciel, lieu des activités de jour

1.3.3.2. Les différents lieux de vie

1.3.3.3. Les locaux administratifs

1-4-LA PHILOSOPHIE DE L'ETABLISSEMENT (PAGE 11)

1.4.1. Les valeurs fondatrices de l'action

1.4.2. Les droits et les devoirs des personnes accueillies

1.4.2.1. Le Conseil de la Vie Sociale

1.4.2.2. Le droit à une vie affective et sexuelle

II- LA METHODOLOGIE

2-1- LE PROJET PERSONNALISE (PAGE 13)

- 2.1.1. L'élaboration du projet
- 2.1.2. La notion de référence
- 2.1.3. Le suivi de projet
- 2.1.4. La restitution du projet

2-2- PERSONNALISATION DE L'ACTION DE L'ETABLISSEMENT (PAGE 14)

- 2.2.1. L'externat au foyer de jour
 - 2.2.1.1. Le projet
 - 2.2.1.2. Les activités
- 2.2.2. L'internat ou foyer de vie
 - 2.2.2.1. Le projet global de la Maison Verte
 - 2.2.2.2. Les projets spécifiques

2-3- L'EVALUATION (PAGE 19)

- 2.3.1. Le cadre de l'évaluation
- 2.3.2. Le choix des outils
 - 2.3.2.1. L'évaluation interne
 - 2.3.3.2. L'enquête de satisfaction
 - 2.3.3.3. L'évaluation des activités et des groupes
 - 2.3.3.4. L'évaluation externe

III- L'ORGANISATION

3.1. LE PERSONNEL (PAGE 20)

- 3.1.1. Organigramme fonctionnel des « Les Soleils d'Or »
- 3.1.2. Les différents professionnels
 - 3.1.2.1. Le service administratif
 - 3.1.2.2. L'équipe éducative
 - 3.1.2.3. L'équipe para-médicale
 - 3.1.2.4. Les services généraux
- 3.1.3. Les instances de réflexion et d'élaboration
 - 3.1.3.1. La réunion de direction
 - 3.1.2.2. La réunion institutionnelle

- 3.1.2.3. La réunion de l'externat
- 3.1.2.4. Les réunions de l'internat
- 3.1.3.5. La réunion de coordination
- 3.1.3.6. La réunion des surveillants de nuit
- 3.1.4. La formation
- 3.1.5. Les entretiens professionnels
- 3.1.6. La communication
 - 3.1.6.1. La communication interne
 - 3.1.6.2. La communication vers les familles
 - 3.1.6.3. La communication vers les partenaires

3-2- L'ORGANISATION DU TRAVAIL (PAGE 25)

- 3.2.1. L'ouverture du foyer de vie des Soleils d'Or
- 3.2.2. Organisation de l'accompagnement
 - 3.2.2.1. Une journée type
 - 3.2.2.2. Le travail de nuit
 - 3.2.2.3. Les week-ends
 - 3.2.2.4. Les séjours

I- LE POSITIONNEMENT

1-1- LES FINALITES DU FOYER DE VIE « LES SOLEILS D'OR »

1.1.1. Construire un cadre institutionnel

Les foyers de vie occupationnels ont été institués par l'article 168 du code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale. Leur financement est assuré par l'aide sociale départementale. Selon leurs ressources, les usagers reversent une participation à leurs frais d'hébergement.

L'action des foyers de vie s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la loi n°2000.2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005.102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées.

Outre ces aspects, le cadre institutionnel est fixé par le projet d'établissement qui donne sens, lien et cohérence à l'action menée auprès des personnes accueillies qui, bien que déclinée au sein de différentes disciplines (éducative, thérapeutique...), doit conserver une unité et une globalité.

1.1.2. Les missions de l'établissement

1.1.2.1. Envers les résidents : interlocuteurs privilégiés, centre du dispositif

- ↻ Assurer leur sécurité physique et morale
- ↻ Accompagner la personne dans son autonomie aussi bien physique (actes de la vie quotidienne comme la toilette, l'habillement, les repas, l'entretien de son espace de vie, les déplacements...) que psychique (capacité à faire des choix, à exprimer une demande...)
- ↻ Evaluer leurs besoins dans le cadre de leur projet, de leur développement et de leur environnement
- ↻ Garantir leur bien-être et leur épanouissement physique et intellectuel (suivi médical, identification et gestion de la douleur, rythme de vie, aménagement d'un espace privé...)
- ↻ Garantir leur intimité et leur vie affective
- ↻ Garantir l'expression de leur statut d'adulte
- ↻ Valoriser et soutenir leurs compétences
- ↻ Les soutenir dans une démarche de responsabilisation
- ↻ Les soutenir dans leur insertion sociale

1.1.2.2. Envers les familles : les principaux partenaires

- ↗ Assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement
- ↗ Proposer de l'aide ou du soutien dans leur questionnement au regard du projet de leur enfant et dans les démarches administratives
- ↗ Informer

1.1.2.3. Envers l'équipe pluridisciplinaire : les acteurs de l'accompagnement

- ↗ Evaluer les pratiques professionnelles et les projets personnalisés mis en place
- ↗ Evaluer la qualité des prestations
- ↗ Evaluer l'organisation et le fonctionnement

1-2- LA POPULATION ACCUEILLIE ET LES MODALITES D'ADMISSION

1.2.1. Leurs caractéristiques

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » est agréé pour accueillir des adultes déficients intellectuels de 18 à 60 ans avec ou sans troubles du comportement associés et le cas échéant, avec épilepsie stabilisée, inaptés au travail.

Les personnes accueillies doivent posséder une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et les déplacements.

Ils doivent pouvoir également faire preuve de capacités de socialisation et de contraintes horaires.

Ils doivent pouvoir s'inscrire dans des ateliers structurés à temps plein ou à temps partiel.

Avant d'être admises, les personnes accueillies fréquentaient le plus souvent, d'autres établissements médico-sociaux (IMPro, IME, foyer de vie, ESAT...) ou, pour certains d'entre eux, le secteur psychiatrique enfant ou adulte. Certains vivaient dans leurs familles, sans solution de prise en charge.

1.2.2. Les modalités d'admission

Le foyer de vie des Soleils d'Or dispose de 58 places : 17 en externat et 41 en internat dont 2 places d'accueil temporaire.

Pour être admis au foyer de vie « Les Soleils d'Or », une notification d'orientation doit être délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur

décision de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Tout au long de l'année, le foyer de vie des Soleils d'Or reçoit des candidatures pour une admission à l'internat ou à l'externat.

Ces demandes sont examinées dans un premier temps par la direction.

Dans un deuxième temps, ces candidatures sont placées en liste d'attente que la secrétaire de l'établissement tient à jour régulièrement.

Lorsqu'une place devient vacante, une commission d'admission présidée par la directrice et composée des psychologues, des chefs de service, d'un éducateur de l'internat et d'un éducateur de l'externat, se réunit, examine les dossiers et en sélectionne quelques uns en fonction de certains critères (date de l'inscription sur la liste d'attente, degré d'urgence de la situation de la personne handicapée, ...).

Les personnes handicapées, dont les dossiers ont été retenus, ainsi que leurs familles, sont reçues par la directrice pour une présentation du projet du foyer de vie et la confirmation du souhait de la personne.

Au terme de ces entretiens, la directrice prononce l'admission de la personne retenue.

Suite à cela, des contacts sont pris avec l'établissement accueillant jusqu'à ce jour la personne handicapée afin d'assurer une transition dans l'accompagnement.

Pour l'accueil temporaire, les dossiers sont examinés par la directrice. Après son accord sur un stage potentiel, la référente de l'accueil temporaire organise une visite avec la personne handicapée et les professionnels de la structure qui l'accueille pour confirmer la demande. Un contrat de séjour est signé avant tout accueil.

1.3. L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

1.3.1. Implantation géographique

Le foyer de vie des Soleils d'Or est situé à Dourdan, ville de 10 000 habitants, dans le Sud-ouest de l'Essonne, tout comme l'ESAT « *Les Ateliers de l'Ermitage* », les foyers d'hébergements destinés aux travailleurs de l'ESAT, et le foyer d'accueil médicalisé « *Les Myosotis* », structures également créées et gérées par l'I.A.D.E.S.

L'implantation du site IADES dans une ville aux dimensions humaines (10 000 habitants) permet de favoriser l'intégration des personnes handicapées.

La commune de Dourdan est entourée par les plaines de la Beauce et les forêts de Dourdan et Rambouillet, offre les avantages de la campagne et de la ville. Dourdan est desservie par l'autoroute A 10, le RER C et par un réseau de cars qui facilite les déplacements transversaux vers Etampes, Orsay, Les Ulis, Massy, Rambouillet, etc.

Equipée d'un hôpital, de collèges et lycées, de gymnases, d'une piscine et d'un stade, Dourdan a une vie associative, culturelle et sociale très active. Ce contexte à taille humaine favorise les relations sociales et permet de s'intégrer facilement à la vie locale.

Le site IADES se trouve à l'entrée de la zone industrielle de la Gaudrée, à proximité du centre ville, et d'une grande surface. Il est aussi simple d'aller faire ses courses que de se promener en forêt.

1.3.2. Les principaux partenaires

1.3.2.1. Les partenaires internes

Situés sur le même site géographique à l'exception des foyers d'hébergement sis en centre ville, les établissements de l'IADES sont amenés à collaborer étroitement selon différents modes :

➤ *L'accueil de résidents*

Certains résidents, de par les objectifs de leur projet personnalisé, peuvent bénéficier de certaines activités du FAM. De même, le foyer de vie peut accueillir au sein de ses activités des résidents du FAM ou un travailleur de l'ESAT en retraite.

Par ailleurs, deux journées par semaine, une éducatrice anime un atelier pro-ESAT avec un groupe de résidents permettant à ces derniers de se réaliser dans une activité tournée vers le travail.

De même, des stages au sein de l'ESAT peuvent être mis en place pour certains résidents des Soleils d'Or dont le projet personnalisé envisage une potentielle réorientation

➤ *Les prestations de service*

L'ESAT « Les Ateliers de l'Ermitage », par le biais de conventions signées avec le foyer de vie révisées tous les ans, assure le service de restauration et le service de blanchisserie. Les résidents, internes ou externes, les salariés, déjeunent au self ou à la cafétéria d'Arc-en-Ciel du lundi au vendredi. Les soirs de la semaine, les repas sont également préparés par le self à l'exception des petites unités de vie qui préparent elles-mêmes leur repas.

Durant les week-ends, les repas sont préparés par les éducateurs sur les maisons.

Concernant l'entretien du linge, chaque résident, s'il le souhaite, peut disposer des services du Lavoir-Faire, blanchisserie gérée par l'ESAT.

L'ESAT peut également intervenir ponctuellement pour des prestations de nettoyage des locaux.

➤ *Le support du siège administratif*

Les services comptabilité et ressources humaines sont centralisés au niveau du siège. La Direction Générale assure un soutien permanent à la direction.

➤ *Le partage des locaux d'Arc-en-Ciel*

Le foyer de vie des Soleils d'Or et le FAM Myosotis occupent les locaux d'Arc-en-Ciel pour réaliser des activités selon une répartition théorique de 2/3 et 1/3.

➤ *la boutique des Soleils d'Or*

Par le biais de l'activité commerciale de l'ESAT, le foyer de vie propose différents objets réalisés par les résidents. Ainsi, la boutique des Soleils d'Or, située à Arc-en-Ciel, est ouverte au public à certains moments de la semaine.

➤ *les évènements festifs*

Pour chaque évènement marquant (Noël, parrainage motos...), des commissions de travail incluant des représentants de chaque établissement (résidents et salariés) se constituent et travaillent ensemble à la réalisation de ces moments festifs

➤ *les permanences durant les week-ends et les périodes de vacances*

Successivement, les cadres des établissements de l'IADES assurent les permanences sur toutes les structures, le week-end et durant les vacances sauf pendant la période d'été au cours de laquelle chaque directeur est responsable de son établissement.

1.3.2.2. Les partenaires externes

➤ *Les familles*

La famille, partenaire privilégié, occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de la personne accueillie.

Sans se substituer à l'adulte qu'est la personne accueillie, ni à ses désirs, ni à ses choix, dans le respect de sa vie privée, la famille est sollicitée pour assurer une cohérence dans l'accompagnement.

Ce concept de partenariat implique donc d'être vigilant à ne pas être dans la suppléance ou la prestation de service.

Ce partenariat doit s'exercer de la même manière avec les familles monoparentales et séparées, pour lesquelles les deux parents doivent être impliqués, et avec les familles d'accueil.

Concrètement, le partenariat avec les familles se matérialise par les points suivants:

- procédure admission et signature du contrat de séjour
- présentation et validation du projet personnalisé
- rencontres avec la direction ou les chefs de service à la demande de l'établissement ou de la famille

- ↗ échanges informels avec les équipes éducatives lors des départs ou des retours de week-end
- ↗ réunions des familles sur des thèmes précis ou autour de moments festifs
- ↗ consultation par le biais de l'enquête de satisfaction
- ↗ courriers réguliers de la direction sur la vie de l'établissement

➤ *les établissements médico-sociaux et sanitaires*

Comme évoqué précédemment, les personnes accueillies au sein du foyer des Soleils d'Or viennent, pour la plupart d'entre eux, d'autres établissements médico-sociaux de l'Essonne : IMPro, IME, foyer de vie, ESAT.

Pour préparer cette transition, les responsables du foyer de vie des Soleils d'Or sont amenés à rencontrer les professionnels de ces établissements.

Parallèlement, le départ des résidents des Soleils d'Or vers d'autres structures nécessite une collaboration étroite avec ces dernières.

Concernant l'accueil temporaire, la coopération s'effectue sur le même mode mais avec un éventail plus large géographiquement.

Pour certains résidents, un travail de collaboration avec les établissements psychiatriques (EPS Barthélémy Durand) est indispensable. Une convention avec cet hôpital, souhaitée depuis plusieurs années, n'a jamais aboutie.

➤ *le Conseil Général de l'Essonne*

Financier et autorité de contrôle, le Conseil Général de l'Essonne collabore étroitement avec le foyer de vie « Les Soleils d'Or », le plus souvent par l'intermédiaire du directeur général et du siège administratif de l'IADES.

➤ *la Maison Départementale des Personnes Handicapées*

Seules les personnes handicapées détentrices d'une orientation de la CDAPH, que ce soit pour un accueil permanent ou temporaire, peuvent être accueillies aux Soleils d'Or. L'obtention de cette orientation ou son renouvellement nécessite, en amont, le montage d'un dossier adressé à la MDPH.

➤ *Les intervenants sociaux*

Pour les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, un travail de collaboration est indispensable avec les services de placement familial.

De même, les responsables du foyer de vie des Soleils d'Or sont parfois amenés à rencontrer les travailleurs sociaux des Maisons de Solidarité pour les familles en contact avec elles.

➤ *Les organismes de tutelles*

➤ **les professionnels médicaux, para-médicaux et les psychologues**

L'infirmière est amenée à collaborer étroitement avec les professionnels de santé locaux (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, laboratoires, dentistes...). Dans certains cas, un partenariat avec des établissements plus spécialisés dans certaines pathologies (Centre Lejeune...) est également à construire.

Un travail de collaboration est également mené avec le Centre Médico-Psychologique de Dourdan pour le suivi de plusieurs résidents et ponctuellement avec la Protection Maternelle et Infantile essentiellement dans des actions de prévention.

➤ **les associations locales**

Parmi les activités de jour, certaines d'entre elles s'effectuent en collaboration avec des associations dourdanaises que ce soit pour des prêts de locaux (salle du Madre) ou une aide manuelle (association des familles).

1.3.3. L'aménagement des locaux

1.3.3.1. Arc-En-Ciel, lieu des activités de jour

Les activités de jour se déroulent dans un bâtiment situé en contrebas du site de l'IADES, baptisé Arc-En-Ciel. Ces bâtiments regroupent sur trois étages :

- 13 salles d'activité dont certaines sont équipées de matériel spécifique (informatique, esthétique...)
- une salle de réunion
- le bureau du chef de service de l'externat
- les bureaux des psychologues
- une salle de transmissions pour les éducateurs
- une cafétéria

Cependant, un certain nombre d'activités se déroulent à l'extérieur afin de promouvoir les relations sociales (activité cheval, activité musculation, travail en partenariat avec une association locale...).

1.3.3.2. Les différents lieux de vie

L'internat ou foyer de vie accueille 58 résidents répartis en trois lieux de vie :

- La Maison Verte qui accueille 20 résidents : 11 au rez-de-chaussée, 9 à l'étage répartis en deux petites unités de 4 et 5 places
- La Maison Bleue qui accueille 16 résidents : 11 au rez-de-chaussée et 5 à l'étage
- La Maison d'En Bas, pavillon indépendant, qui accueille 5 résidents dont deux personnes à titre temporaire

A l'exception de 4 résidents, chacun d'entre eux dispose d'une chambre individuelle. Au rez-de-chaussée de la Maison Bleue, chaque chambre est équipée d'une salle d'eau personnelle.

1.3.3.3. Les locaux administratifs

Dans les locaux du siège, à proximité des différentes unités de vie se situent :

- le bureau de la directrice
- le bureau du chef de service de l'internat
- le bureau de l'infirmière
- le bureau de la secrétaire
- la salle de transmissions des éducateurs de l'internat

Cette configuration permet aux résidents une liberté d'allers et venues, en dehors des horaires des ateliers de jour, entre leur lieu de vie, la direction et la chef de service de l'internat, interlocutrice incontournable des personnes accueillies.

Par ailleurs, la proximité des services du siège permet à la direction une étroite collaboration avec ces derniers.

1-4- LA PHILOSOPHIE DE L'ETABLISSEMENT

1.4.1. Les valeurs fondatrices de l'action

Le projet de service est la traduction technique du projet associatif. Il fait donc référence aux valeurs de l'IADES déclinées dans ce dernier sur lesquelles il fonde son action (cf projet associatif 2010-2015 p 4).

Par ailleurs, outre sur le respect de textes fondamentaux comme la « Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie », l'action du foyer de vie « Les Soleils d'Or » se fonde sur des valeurs éthiques partagées par tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire et sous-tendant la notion de professionnalisme :

- ↪ une attitude non-discriminante par rapport au handicap
- ↪ un refus de porter un jugement de valeur sur les résidents
- ↪ la volonté de se positionner dans le respect des compétences et le savoir de chacun, professionnels et parents
- ↪ le respect du secret professionnel vis-à-vis des partenaires extérieurs et du devoir de réserve
- ↪ une possibilité de relais en cas de difficulté avec un résident
- ↪ une recherche maximale de disponibilité et de qualité lors de l'accueil de la personne et/ou de la famille
- ↪ une recherche d'une distanciation adéquate à l'égard de chaque situation

1.4.2. Les droits et les devoirs des personnes accueillies

Les droits et les devoirs des usagers accueillis sont consignés dans deux documents réglementaires issus de la loi 2002-2 :

- ⇒ le règlement de fonctionnement inclus dans le livret d'accueil et affiché dans les locaux de l'établissement
- ⇒ le contrat de séjour auquel chaque année est ajouté un avenant

1-4-2-1- Le Conseil de la Vie Sociale, lieu du droit d'expression

Il est accordé une place fondamentale au droit d'expression des personnes accueillies au travers du Conseil de la vie sociale.

Présidé par un résident et composé de représentants des usagers, des familles, des salariés et de l'Association, il se réunit trois fois par an à l'initiative de son président.

L'ordre du jour est préparé en amont, dans les groupes de référence (cf p16) et par les représentants des familles puis complété par la direction. Au cours des réunions, les représentants des résidents sont assistés par un éducateur de l'externat.

Le compte-rendu des réunions est transmis aux familles et/ou représentants légaux ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la Vie Sociale et approuvé à la séance suivante.

1-4-2-2- Le droit à une vie affective et sexuelle

La vie affective et sexuelle des personnes accueillies est prise en compte et respectée. Elle est accompagnée selon trois principes :

- ⇒ les relations affectives et sexuelles impliquent le respect du désir de l'autre et son consentement ainsi que la prise en compte de l'intégrité physique et mentale de chacun
- A ce titre, ces manifestations se pratiquent dans les espaces privés des usagers
- ⇒ elles s'appuient sur les conventions sociales en vigueur

II- LA METHODOLOGIE

2.1. LE PROJET PERSONNALISE

2.1.1. L'élaboration du projet

A son admission, le résident effectue une période d'observation de trois mois au terme de laquelle l'admission définitive est prononcée si le bilan effectué par l'équipe éducative se révèle positif.

Cette première phase permet de dresser les grandes lignes du projet personnalisé qui sera réajusté ultérieurement.

Ce projet est présenté au résident et à sa famille lors d'une rencontre avec la direction qui officialise l'admission définitive.

2.1.2. La notion de référence

A l'externat, comme à l'internat le cas échéant, un référent est désigné pour chaque résident.

Ses missions sont les suivantes :

- ↻ favoriser l'expression de la prise de parole du résident
- ↻ recueillir la parole du résident et la valoriser auprès de l'équipe
- ↻ être garant de la mise en place du projet personnalisé du résident et de son suivi
- ↻ assurer la cohésion, la cohérence et la coordination de la vie de l'utilisateur
- ↻ être l'interlocuteur privilégié de la famille, des partenaires internes et externes en lien étroit avec le chef de service
- ↻ accompagner le résident dans ses rendez-vous
- ↻ préparer par un écrit le suivi de projet du résident et y assister

2.1.3. Le suivi de projet

Le suivi de projet a pour but d'évaluer et d'adapter le projet personnalisé du résident en fonction de l'évolution de ses besoins grâce à un véritable travail d'élaboration d'équipe.

Chaque semaine, le suivi de projet d'un résident se déroule en sa présence au cours d'une réunion incluant la directrice, la chef de service de l'internat, la chef de service de l'externat, les référents, la psychologue et l'infirmière si besoin.

Au préalable, les référents de l'externat et de l'internat ont recueilli auprès de leurs collègues respectifs les informations nécessaires à ce travail. Ils ont également, au cours d'un entretien duel et éventuellement à l'aide d'un questionnaire, recueilli les impressions, les demandes et les souhaits du résident.

Au cours du suivi de projet, un résumé du parcours institutionnel du résident, un bilan de ses activités à l'externat et à l'internat, le cas échéant, sont effectués afin de définir les nouveaux objectifs de son projet personnalisé.

La programmation tous les 18 mois à 2 ans des suivis de projet n'exclut pas, bien sûr, si nécessaire, la réévaluation du projet personnalisé en cours d'année en fonction de l'évolution de la personne handicapée.

2.1.4. La restitution du suivi de projet

La restitution au résident et à sa famille, s'il le souhaite, s'effectue par la directrice en présence des deux référents.

Un écrit, servant d'avenant au contrat de séjour, est donné au résident.

2.2. PERSONNALISATION DE L'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement des Soleils d'Or s'articule autour de deux pôles : l'internat et l'externat, lieu de vie et lieu d'activités, séparés géographiquement pour que chacun d'entre eux soit bien repéré par chaque personne accueillie.

Cette détermination à séparer ainsi lieu privé et lieu d'activité favorise pour le résident une identification sociale cohérente.

2.2.1. L'externat ou foyer de jour

2-2-1-1- Le projet

La mission du foyer de jour est d'assurer un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne accueillie afin de garantir son épanouissement.

Cette mission doit être la mise en œuvre de moyens propres à assurer à chaque résident le bien-être, la sécurité, les apprentissages et l'intégration dans son milieu de vie, lui permettre de développer et d'utiliser son potentiel.

Quelles qu'elles soient, les activités doivent toujours être porteuses de la notion de plaisir, de socialisation, de respect de soi et d'autrui. Elles permettent de maintenir les acquis, de découvrir de nouveaux moyens d'expression, de progresser. Elles sont un support important pour l'élaboration de la communication verbale et non verbale.

Les professionnels ont aussi pour mission d'aider le résident à participer activement à l'organisation, au fonctionnement du foyer de jour pour qu'il se sente concerné par son environnement.

Pour permettre à tout le monde de trouver sa place au sein du dispositif, les prises en charge proposées sont diversifiées. L'accompagnement est pensé en fonction de divers critères tels que les différentes pathologies, le développement psycho-affectif et cognitif des personnes.

2-2-1-2- Les activités

Les activités proposées doivent répondre à des besoins très divers : en raison de l'amplitude d'âge des résidents, (entre 20 et 60 ans), de leurs centres d'intérêt, de leurs parcours antérieur, de leur potentiel, de leur projet.

Pour autant, elles doivent être repérantes, servir de support à la relation, à l'apprentissage et respecter le rythme de chacun.

Les activités se déroulent du lundi matin au vendredi en début d'après midi.

Cette organisation permet, sans pénaliser l'accompagnement des résidents, d'assurer simultanément, le vendredi après midi, la tenue des suivis de projet personnalisés et de libérer les professionnels de l'externat pour des temps d'écrit et de préparation.

Les lundi matin et vendredi matin sont des temps particuliers durant lesquels chaque résident rejoint son groupe de référence dans une salle attitrée pour échanger autour des activités et des événements de la semaine. C'est un temps fort et repérant pour les résidents où ils y trouvent :

- ↗ une dynamique collective créée par leur animateur référent qui mène de petits projets internes à leur groupe et qui favorise les échanges et la solidarité

- ↗ une aide pour un investissement réel à leur participation à des temps institutionnels : préparation de questions, aide à la parole, compte rendu du Conseil à la Vie Sociale, grandes réunions, commissions, organisation des élections des délégués des usagers...

Ce temps est autant un lieu de parole que d'écoute où chacun apprend à discuter, s'affirmer, respecter la parole d'autrui, s'entraider.

Lors de ces groupes de référence, le résident échange également plus individuellement avec l'éducateur qui l'accompagne et le soutient dans ses choix de vie et ses demandes. L'éducateur référent est le garant du suivi de la personne accueillie.

Du mardi au jeudi, pour assurer une continuité, un sens et permettre aux résidents de bien s'y investir, les activités sont organisées à la journée avec le même éducateur. Ce fonctionnement a également pour avantage de permettre d'envisager des sorties, des échanges avec l'extérieur.

Chaque animateur, selon ses compétences, ses connaissances, ses goûts, propose un support spécifique et anime l'activité pour observer et guider le résident. Il n'agit pas

seul mais reste bien membre d'un collectif, la cohésion de l'équipe étant nécessaire pour effectuer des prises en charge cohérentes.

Selon l'activité proposée, les groupes sont composés de 5 à 8 résidents en fonction de la dynamique souhaitée, des contraintes matérielles et de sécurité. Ces groupes peuvent être de niveau homogène ou hétérogène selon leurs contenus, leurs buts, le lieu où elles se pratiquent.

Elles peuvent être animées par un ou deux professionnels

Ces activités sont organisées en 8 pôles pour prendre en compte la globalité de la personne :

- rapport au monde pour développer la notion de service et de travail
- activités manuelles comme support à la créativité
- autonomie de la personne pour apprendre et s'approprier les gestes de la vie quotidienne
- vie institutionnelle pour travailler sur la mémoire collective, rechercher et mettre en pratique les compétences cognitives
- curiosité, réflexion, connaissances
- activités physiques et sportives
- relations au corps et au ressenti corporel pour développer les compétences relationnelles, travailler sur l'image, l'identité
- activités d'expression comme support à l'imaginaire

Pour chaque résident, le planning des activités est élaboré pour l'année scolaire, soit de septembre à juillet. Le choix des activités s'effectue en fonction d'abord, des souhaits des résidents lors d'un entretien individuel avec son référent de l'externat mais aussi en fonction des indications formulées lors du suivi de projet personnalisé.

2.2.2. L'internat ou foyer de vie

2-2-2-1-Le projet global de la Maison verte

L'hébergement du foyer de vie, ou internat, définit ses missions dans le cadre de l'aide à la personne handicapée mentale dans tout ce qui touche à sa vie privée, à son intimité.

L'action d'accompagnement consiste à concilier le projet individualisé de la personne accueillie avec les exigences de la vie en collectivité, sans oublier que la mission première des équipes est d'assurer la sécurité des résidents. Leur accompagnement doit permettre aux travers des apprentissages, d'accéder à plus d'autonomie.

Les personnes accueillies au foyer de vie disposent de suffisamment d'autonomie pour accomplir les actes de la vie courante mais requièrent une présence vigilante et une aide personnalisée permanente.

L'accompagnement individualisé propose à chacun de vivre un projet adapté, respectueux de son handicap. Au foyer, le résident doit trouver écoute et réconfort dans un environnement soucieux de son bien-être, c'est à dire chaleureux et sécurisant.

2-2-2-2- Les projets spécifiques

➤ *l'accompagnement des personnes au rythme ralenti au rez-de chaussée de la Maison Bleue*

Depuis quelques années, le foyer de vie est confronté à la nécessité d'adapter le rythme de vie d'un certain nombre de personnes.

En 2007, les onze résidents concernés ont été regroupés sur le rez-de-chaussée de la Maison Bleue afin de leur offrir cette possibilité d'aménagement de leur emploi du temps. Aujourd'hui, il est proposé aux résidents du rez-de-chaussée de la Maison Bleue de fréquenter les ateliers à temps partiel afin de disposer de plusieurs demi-journées par semaine consacrées à des accompagnements spécifiques permettant un suivi médical et paramédical approprié et la recherche de bien-être, à des temps de repos.

Sept professionnels dont une maîtresse de maison, sont attachés au fonctionnement de cette unité dont la mise en œuvre du projet est confiée à un éducateur spécialisé.

➤ *l'accompagnement des personnes plus autonomes à l'étage des Maisons Bleue et Verte*

A l'étage de la Maison Bleue existe une unité de vie baptisée Bleu Ciel accueillant cinq résidents.

Les résidents ayant rejoint cette unité ont tous un projet axé sur l'acquisition d'autonomie, travaillé autour :

- ↻ de la confection quotidienne des repas du soir,
- ↻ de l'entretien de leur chambre et de leurs espaces communs
- ↻ d'un travail autour des déplacements dans son environnement
- ↻ d'un accompagnement autour des relations et des activités sociales
- ↻ d'un accompagnement dans le travail en ESAT

Ce travail spécifique s'effectue, par petit groupe, sur des demi-journées durant lesquelles les résidents ne fréquentent pas les ateliers de jour.

Trois professionnels sont plus spécifiquement attachés au fonctionnement de Bleu Ciel dont un éducateur spécialisé, garant de la mise en œuvre du projet.

De même, l'un des appartements situés à l'étage de la Maison Verte accueillant 5 résidents poursuit le même projet.

➤ *la Maison d'En Bas et l'accueil temporaire*

La Maison d'En Bas, pavillon individuel situé à quelques centaines de mètres du site de l'IADES, fonctionne du lundi au vendredi.

Elle accueille trois résidents permanents repartant chaque week-end en famille et deux résidents en accueil temporaire dont la durée du séjour varie de deux semaines à trois mois.

Ces deux résidents bénéficient d'une référence spécifique assurée par une éducatrice spécialisée qui, sous l'autorité de la direction et du chef de service de l'internat, sélectionne les candidatures, effectue les visites et établit les rapports de comportement mais accompagne aussi les deux résidents au quotidien.

Proposé depuis la création du foyer de vie, l'accueil temporaire a pour mission d'apporter des réponses à des situations particulières et complexes. Sollicitée par des familles ou des professionnels, cet accueil répond à des demandes d'origines diverses :

↪ accueil d'adaptation : il s'agit de permettre à un jeune adulte handicapé de découvrir le type de structure vers laquelle il a été orienté par la CDAPH et préparer sa vie d'adulte.

↪ accueil d'urgence : toute personne se trouvant brutalement en rupture de placement, peut trouver aux « Soleils d'Or », une possibilité de relai dans l'attente d'une solution durable. Chacun de ces cas est douloureux (hospitalisation ou décès d'un proche parent, épuisement d'une famille,...) les personnes accueillies sont dans un moment de grande fragilité psychologique, et nécessitent un suivi attentif. Les familles ont aussi besoin d'un soutien efficace.

↪ séjour de rupture : ce séjour peut être proposé ponctuellement lorsque la nécessité d'une rupture avec le rythme de la vie collective se fait douloureusement sentir. Dans ce cas, la demande vient de l'équipe éducative qui sentant que la personne handicapée ne trouve plus son équilibre dans le fonctionnement traditionnel, tente de lui proposer un rythme plus personnalisé. Cette possibilité de désenclavement provisoire peut permettre d'éviter une hospitalisation.

La Maison d'En Bas fonctionne avec une équipe autonome de trois animateurs qui, durant les week-ends, interviennent sur les Maisons Bleue et Verte

➤ *L'Appart*

Prolongement de la Maison Verte, cet appartement accueille 4 personnes. Son ouverture correspond à la volonté d'attribuer plus d'espace de vie aux résidents du foyer « les Soleils d'Or ». Sa configuration offre un contexte de vie favorisant davantage l'implication du résident dans son quotidien. Son fonctionnement permet aux personnes d'être plus autonomes dans les actes courants de la vie quotidienne. Il offre également aux personnes un climat familial, chaleureux et apaisant.

L'objectif essentiel est d'offrir aux résidents la possibilité de s'approprier un espace intime au sein d'un collectif qui allie vie familiale, vie sociale, entraide et solidarité.

2.3. L'EVALUATION

2.3.1. Le cadre de l'évaluation

L'évaluation a pour cadre réglementaire la loi n°2002.2 du 2 janvier 2002 sur la rénovation du secteur social et médico-social pour deux éléments :

- ↗ l'évaluation interne
- ↗ l'enquête de satisfaction

2.3.2. Le choix des outils

2-3-2-1- L'évaluation interne

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » a finalisé sa première évaluation interne en janvier 2010 au terme d'un travail en plusieurs étapes ayant abouti à la confection d'un référentiel de critères communs à tous les établissements et déclinés selon la spécificité de chacun. Ce travail a été finalisé par la rédaction d'un rapport comportant un certain nombre de préconisations et leurs échéances, qu'un comité de suivi va s'efforcer de suivre.

2-3-2-2- L'enquête de satisfaction

Au cours de l'évaluation interne, des enquêtes de satisfaction à l'intention des familles et des salariés ont été élaborées. Elles seront à effectuer régulièrement.

2-3-2-3- L'évaluation des activités et des groupes

En juin de chaque année, il est procédé, à l'aide d'une grille standard, à l'évaluation de chaque activité du foyer de jour en vue de son devenir (arrêt, maintien, évolution..)

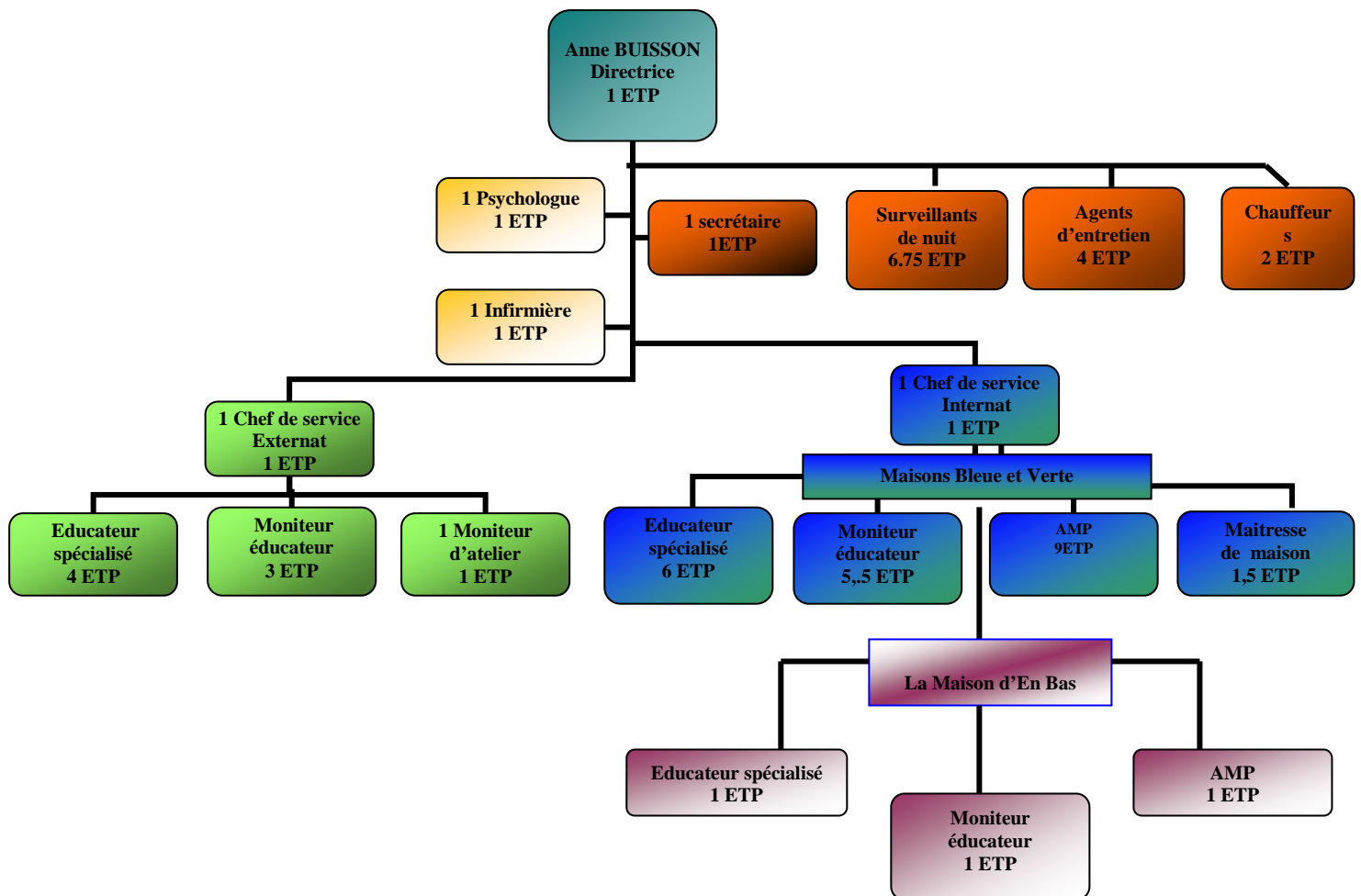
2-3-2-4- L'évaluation externe

Elle devra se dérouler en 2011 et prendre appui sur l'évaluation interne.

III- L'ORGANISATION

3.1. LE PERSONNEL

3.1.1. Organigramme fonctionnel du foyer de vie



3.1.2- Les différents professionnels

3.1.2.1. Le service administratif

Le service administratif est composé d'un directeur à temps plein et d'une secrétaire à temps plein.

3.1.2.2. L'équipe éducative

➤ *L'équipe de l'externat*

Sous l'autorité d'une chef de service, l'équipe est constituée de huit professionnels dont 6 à temps plein et 2 à temps partiel : 4 animateurs 1^{ère} catégorie, 3 animateurs 2^{ème} catégorie dont un éducateur sportif et une monitrice d'atelier.

Le lundi matin et le vendredi matin, l'éducatrice spécialisée référente de la Maison d'En Bas et de l'accueil temporaire, anime un groupe de référence supplémentaire.

➤ *L'équipe de l'internat*

L'équipe éducative de l'internat est composée d'un chef de service, de 6 animateurs de 1^{ère} catégorie, (éducateurs spécialisés), 7 animateurs de 2^{ème} catégorie (moniteurs-éducateurs) dont l'un à mi-temps, 8 aides médico-psychologiques, 2 maîtresses de maison dont l'une à mi-temps et d'une candidate-élève AMP.

Les professionnels sont répartis équitablement selon leur sexe et leur qualification sur les différentes unités de vie. Chaque éducateur spécialisé est référent d'une unité et a pour mission de veiller à la mise en œuvre du projet de chacune.

3.1.2.3. L'équipe paramédicale

➤ *L'infirmière*

L'infirmière assure le suivi médical des résidents qui demande une collaboration étroite et complémentaire de tous les intervenants médicaux et paramédicaux. Cependant, le choix est laissé aux familles d'assurer le suivi médical de leur enfant si elles le souhaitent. Dans ce cas, ils doivent délivrer à l'établissement les renseignements nécessaires indispensables à la santé du résident.

Une part importante de l'action de l'infirmière consiste à assurer la préparation des médicaments, à suivre les modifications d'ordonnance, de posologie, qui sont fréquentes. Elle travaille en lien étroit avec les éducateurs, qui doivent faire preuve de la plus grande vigilance dans la distribution des médicaments qu'ils assurent matin et soir selon un protocole établi par la direction. Au déjeuner, la distribution des médicaments aux résidents, internes ou externes, est assurée par l'infirmière.

Le suivi du dossier médical informatisé est aussi du ressort de l'infirmière ainsi que les accompagnements chez les praticiens, aidée en cela par l'équipe éducative.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des résidents et des familles ou des représentants légaux pour tout ce qui touche à leur santé.

➤ *Les psychologues*

Deux psychologues se répartissent les interventions entre les différents lieux de vie (externat, Maison Bleue, Maison Verte, Maison d'En Bas).

Leurs missions sont les suivantes :

- ↻ Effectuer un travail clinique en rencontrant des résidents lors d'entretiens individuels selon les besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaires
- ↻ Accompagner la réflexion et le questionnement des équipes ↻ éducatives sur la prise en charge des résidents au quotidien
- ↻ Rencontrer des familles de résidents à leur demande ou en fonction des besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaire
- ↻ Aider à la réflexion pour la mise en place d'un accompagnement thérapeutique extérieur
- ↻ Rédiger les rapports de comportement destinés à la MDPH

Le psychologue vise la maturité psychique du résident en lui permettant de verbaliser ses désirs, ses émotions, ses désaccords.

Il participe systématiquement aux réunions de synthèse et aux réunions hebdomadaires consacrées aux résidents.

Une orientation des résidents vers un thérapeute extérieur (CMP, psychiatre ou psychologue libérale) peut être décidée par la direction en fonction des besoins.

3.1.2.4. Les services généraux

A cette équipe s'ajoutent trois salariées chargées de l'entretien des Maisons Bleue et Verte, l'entretien de la Maison d'En Bas étant assuré par un prestataire extérieur.

Deux chauffeurs/hommes-d'entretien, assurent le transport des externes et la maintenance des bâtiments sous l'autorité d'un responsable d'entretien.

3.1.3. Les instances de réflexion, de concentration et d'élaboration

3-1-3-1- Les réunions internes

➤ *les réunions de direction*

Tous les lundis de 9H30 à 12H30 a lieu, sous l'autorité du directeur général, une réunion des directeurs des établissements en présence du chef comptable et financier et de l'assistante du directeur général. Y sont transmises les informations

associatives, et effectués les bilans hebdomadaires de fonctionnement des structures permettant des échanges et des réflexions communes

➤ *les réunions institutionnelles*

Tous les lundis de 15H30 à 16H15, sous l'autorité de la direction qui en a établi l'ordre du jour, a lieu une réunion institutionnelle à laquelle participe, à tour de rôle, trois groupes de professionnels de l'externat et de l'internat.

Un compte rendu est systématiquement rédigé par la secrétaire de l'établissement et diffusé aux équipes ainsi qu'à la direction générale

Outre des informations institutionnelles, cette réunion a pour objectif de faire coopérer les deux équipes par une réflexion sur des thèmes transversaux choisis d'un commun accord (ex : l'intimité, la référence...)

➤ *les réunions de l'externat*

Tous les mardis de 16h25 à 18H00 se déroule la réunion de l'équipe de l'externat, animée par la chef de service y assiste également la psychologue, et le plus souvent la directrice. L'ordre du jour en a été conjointement établi par ces dernières. L'objectif de ces réunions est de délivrer des informations sur le fonctionnement et d'échanger sur l'accompagnement des résidents.

Ponctuellement, le chef de service de l'internat ou la référente de l'accueil temporaire peut y intervenir pour apporter un éclairage sur certaines situations.

La teneur de ces réunions est consignée dans un cahier transmis régulièrement à la direction générale.

Par ailleurs, tous les matins, de 9H10 à 9H30 se tient une réunion de coordination pour organiser le fonctionnement de la journée.

Le vendredi matin, de 8H45 à 9H30 se déroule la réunion de préparation du suivi de projet de la semaine suivante.

➤ *les réunions de l'internat*

↻ Tous les lundis de 13H30 à 15H15 se déroule la réunion de fonctionnement de l'internat réunissant des professionnels de la Maison Bleue et de la Maison Verte, elle est animée par le chef de service.

Cette réunion a pour objectif de faire le bilan du week-end, de préparer le week-end suivant et de parler du fonctionnement.

↻ Tous les jeudis, de 13H30 à 14H45 pour la Maison Bleue, de 14H45 à 16H30 pour le rez-de-chaussée de la Maison Verte et tous les mardis, de 14H00 à 15H15 pour l'étage de la Maison Verte, se déroulent des réunions, animée par la chef de service et en présence de la psychologue. Cette réunion a pour objectif d'échanger sur les résidents.

↪ Tous les lundis de 14H00 à 15H00 se déroule la réunion de la Maison d'En bas animée par la référente de l'accueil temporaire

➤ *les réunions de coordination*

Tous les mardis de 13H15 à 14H00, la directrice rencontre les chefs de service pour coordonner le fonctionnement de l'établissement

➤ *Les réunions des surveillants de nuit*

Chaque trimestre, la direction réunit les surveillants de nuit pour examiner avec eux différents points de fonctionnement selon un ordre du jour établi par la directrice.

3.1.4. La formation

Comme tous les établissements de l'IADES, le foyer de vie des « Soleils d'Or » est très attentif à la formation des salariés qu'elle soit qualifiante ou non.

Tous les professionnels sont aujourd'hui formés.

Tous les ans, selon la procédure légale, le plan unique de formation est élaboré par la direction en fonction des besoins repérés et des demandes formulées, mais d'abord en fonction d'une stratégie pluriannuelle de gestion des emplois et des compétences.

Ce plan est soumis à la direction générale et aux élus du Comité d'Entreprise pour avis. Les formations peuvent être individuelles ou collectives, sur site ou à l'extérieur, intra ou inter-établissements.

3.1.5- les entretiens professionnels

Chaque année, chaque salarié est invité à un entretien professionnel avec la direction pour faire le bilan de l'année écoulée, définir les objectifs des années à venir, définir ses besoins en formation.

3.1.6. La communication

3-1-6-1- La communication interne

Les salariés du foyer de vie disposent d'un certain nombre de supports à la communication :

- ↪ les réunions
- ↪ les comptes rendus de réunion
- ↪ les cahiers de réunion
- ↪ les cahiers de transmission

↪ les notes de service et d'information

3-1-6-2- La communication vers les familles

Elle est assurée par :

- ↪ des réunions régulières
- ↪ la diffusion des comptes rendus de Conseil de la Vie Sociale
- ↪ les courriers
- ↪ le site internet de l'IADES
- ↪ le livret d'accueil

3-1-6-3- La communication vers les partenaires

Deux supports principaux servent à la communication vers les partenaires :

- ↪ le site internet de l'IADES
- ↪ le livret d'accueil

3.2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

3.2.1. L'ouverture du foyer de vie « Les Soleils d'Or »

L'externat du foyer de vie « Les Soleils d'Or » fonctionne sur 210 jours, les fermetures coïncidant partiellement avec les vacances scolaires.

Les résidents sont accueillis de 9H30 à 16H30 du lundi au jeudi, de 9H30 à 14H00 pour les internes et 15H00 pour les externes le vendredi.

L'internat est ouvert chaque jour de l'année à l'exception de la Maison d'En Bas, fonctionnant du lundi au vendredi et fermée au mois d'août.

3.2.2-Organisation de l'accompagnement

3.2.2.1. Une journée type

L'équipe éducative intervient de 7H30 à 22H30.

De 7H30 à 9H30 ont lieu les levers échelonnés des résidents. Ces deux heures quotidiennes sont consacrées à l'accompagnement du petit déjeuner, de la toilette, de l'habillement, des petits soins quotidiens.

A partir de 9H30, les résidents de l'internat se rendent à Arc-en-Ciel à pied depuis leur lieu de vie ou en véhicule selon leurs besoins.

Ils y rejoignent les externes qui y sont déposés chaque matin par le chauffeur du foyer de vie.

Durant la matinée, les résidents fréquentent les ateliers de jours à l'exception de ceux demeurant sur les lieux de vie attachés à un accompagnement spécifique (cf ci-dessus).

Pour le déjeuner, les résidents, accompagnés par le professionnel ayant en charge l'activité à laquelle ils participent, prennent leur repas du midi au self, géré par l'ESAT, entre 11H45 et 12H30 en compagnie des travailleurs et des salariés de l'IADES.

Seul un petit groupe différent chaque jour se rend à la salle de restauration d'Arc-en-Ciel, également tenu par l'ESAT, où des travailleurs de l'ESAT et des résidents du foyer d'accueil médicalisé voisin, « Les Myosotis », déjeunent également. Cet espace privilégié fonctionne comme un véritable restaurant.

Ce temps de repas permet de travailler des notions importantes comme la diététique et l'hygiène alimentaire.

L'équilibre alimentaire est assuré lors de la confection des menus par une commission spécifique bi-mensuelle réunissant un cadre de chaque établissement de l'IADES.

Après le repas, avant la reprise des ateliers, à 14H00, les résidents peuvent rejoindre, après le déjeuner, différents lieux selon leurs souhaits : cafétéria du self (où ils auront plaisir à échanger, partager une consommation, jouer, lire, se reposer, ne rien faire), cafétéria d'Arc-en-Ciel, salle de repos, salle informatique, lieu de vie pour les internes (Maison Bleue et Maison Verte). Pour la sécurité physique et psychologique des personnes accueillies, chaque lieu est bien entendu supervisé par un membre de l'équipe éducative.

Les ateliers prennent fin à 16H00. Les résidents se retrouvent alors dans le hall d'entrée d'Arc-En-Ciel soit pour regagner leur lieu de vie, accompagnés d'un éducateur soit rentrer à leur domicile par le transport assuré par l'établissement.

A 16H15, les résidents rejoignent leur lieu de vie respectif. Ils se retrouvent autour d'un café puis jusqu'à 19H00, l'accompagnement éducatif est consacré aux toilettes, aux rendez-vous médicaux ou divers (coiffeur...), aux courses personnelles, au repos.

Autour de 19h00, les résidents se retrouvent autour du repas puis regagnent leur chambre ou passent un moment collectif autour d'une boisson chaude et de la télévision.

Les résidents de chaque lieu de vie se réunissent une fois par semaine avec les éducateurs pour organiser le programme des tâches hebdomadaires à effectuer, s'informer, organiser la semaine et dialoguer sur les sujets qui les préoccupent.

3.2.2.2. Le travail de nuit

L'équipe des surveillants de nuit est composée de 7 professionnels.

Chaque nuit, trois professionnels assurent la sécurité des résidents sur la Maison Bleue, la Maison Verte et la Maison d'En Bas à tour de rôle.

Grâce à la mise en place d'un système électronique de surveillance des couloirs, leur vigilance est d'autant plus grande. En cas de problème même mineur, ils ont pour consigne de joindre immédiatement le cadre de permanence qui intervient sur place si nécessaire.

Une fois par trimestre, ils se réunissent sous l'autorité de la direction.

3.2.2.3. Les week-ends

En début d'année, un calendrier de retour en week-end est adressé à chaque famille ou famille d'accueil. Pour certains résidents, le choix des retours en week-end est élaboré avec la chef de service.

L'accompagnement durant les week-ends doit permettre aux résidents de vivre à leur rythme et d'avoir accès aux loisirs dont ils ne peuvent profiter durant la semaine.

De plus en plus de résidents demeurent sur le foyer de vie durant les week-ends de leur propre souhait ou du fait du vieillissement de leurs parents qui ne peuvent plus les accueillir aussi souvent qu'ils le souhaiteraient. Les départs s'effectuent le vendredi après midi et le samedi matin, les retours, le dimanche soir ou le lundi matin.

Quatre éducateurs sont présents chaque jour du week-end pour assurer le bon fonctionnement de chaque étage des maisons.

La soirée du vendredi précédant le week-end, l'un des quatre éducateurs travaille afin de préparer ce temps de vie commune avec les résidents.

Le programme du week-end est élaboré par les résidents avec l'aide des éducateurs, examiné et validé par la chef de service de l'internat et la direction.

3.2.2.4. Les séjours

Deux types de séjour peuvent être proposés aux résidents :

↪ un séjour individuel en organisme spécialisé préparé en collaboration étroite avec les différents partenaires (résidents, familles et/ou tuteurs)

↪ un séjour collectif en nombre limité (12 résidents maximum) organisé par le foyer en fonction des possibilités (lieu d'accueil adapté, encadrement et budget suffisants, etc.)

❧❧❧❧